



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 JANVIER 2009 A 20h00**

**Etaient présents :** Jean-Pierre TAITE, Marianne DARFEUILLE, Paul TRIOMPHE, Andrée PLENIER, Serge PALMIER, Sylvie DELOBELLE, Sylvie MATHIEU, Christian VILAIN, Yves TROUILLEUX, Henri NIGAY, Pascal BERNARD, Thérèse CROZILLARD, Denise FAFOURNOUX, Georges REBOUX, Mireille LEBON, Marc NOALLY, Raymonde DUPUY, Sylvie DESSERTINE, Catherine POMPORT, Christophe GARDETTE, Marie-Claude ROCHETTE, Benoît GARDET, Mady BONNEFOND, Marie-Thérèse GIROUD et Louis CHAPUIS.

**Avaient donné procuration :** Frédéric VOURIOT à Marianne DARFEUILLE, Gilles BERNARD à Benoît GARDET et Annie PASCAL à Marie Claude ROCHETTE.

**Etait absent :** Maryline ROCHE

**Secrétaire de séance :** Sylvie DESSERTINES

**O – COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

*Le compte-rendu est adopté à l'unanimité*

**INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

**1 : Démission de Monsieur François DE BECDELIEVRE et suite à celle-ci installation d'une nouvelle conseillère municipale :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par lettre en date du 22 décembre 2008, reçu en Mairie le 23 décembre, Monsieur François DE BECDELIEVRE a présenté sa démission ; l'ayant accepté et envoyé à Monsieur le Sous-préfet, conformément à la réglementation, il installe officiellement Madame Marie-Claude ROCHETTE et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil Municipal.

**2 : Remplacement des membres démissionnaires au sein des commissions municipales, du Centre Communal d'Action Sociale et désignation de trois délégués suppléants à la Communauté de Communes de Feurs en Forez :**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de désigner des conseillers municipaux pour remplacer les différents membres démissionnaires dans les commissions municipales, au CCAS et à la Communauté de Communes de Feurs en Forez.

- 1 membre pour la commission santé, solidarité, jeunesse et personnes âgées  
Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Marie-Thérèse GIROUD pour être membre de la commission santé, solidarité, jeunesse et personnes âgées
- 1 membre pour la commission eau et assainissement  
Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Louis CHAPUIS pour être membre de la commission eau et assainissement
- 1 membre pour la commission personnel et vie municipale  
Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Marie-Claude ROCHETTE pour être membre de la commission personnel et vie municipale
- 1 membre pour la commission culture, patrimoine

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Louis CHAPUIS pour être membre de la commission culture et patrimoine

- 1 membre pour la commission économie, qualité, environnement et développement durable

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Marie-Claude ROCHETTE pour être membre de la commission économie, qualité, environnement et développement durable

- 1 membre pour la commission urbanisme et travaux

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Louis CHAPUIS pour être membre de la commission urbanisme et travaux

- 1 membre au CCAS de Feurs

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Marie-Thérèse GIROUD pour être membre au CCAS de Feurs

- 3 délégués suppléants à la Communauté de Communes

Le Conseil Municipal désigne Marie-Claude ROCHETTE, Marie-Thérèse GIROUD et Louis CHAPUIS pour être membres suppléants à la communauté de communes de Feurs en Forez

## FINANCES

### **3 Budgets primitifs 2009 :**

Monsieur le Maire et Paul TRIOMPHE, Adjoint aux Finances, présentent les différents budgets primitifs 2009 :

Avant d'étudier les budgets primitifs 2009, Benoît GARDET au nom du groupe d'opposition annonce qu'ils ne participeront ni au débat ni au vote des budgets (à l'exception du vote des subventions en faveur des associations) car il n'y a pas le vote des taux d'imposition pour 2009 lors de cette séance. Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal délibérera sur les taux d'imposition avant le 31 mars prochain après connaissance des bases fiscales transmises par les services de l'Etat en février prochain. Benoît GARDET signale qu'au sein des collectivités territoriales voter les budgets primitifs sans connaître les taux d'imposition n'est pas possible. Monsieur le Maire répond qu'il va se renseigner et qu'au prochain Conseil Municipal on verra qui à raison ou qui à tort sur cette question.

#### **A/ Commune :**

Les subventions en faveur des associations proposées sont adoptées par 27 voix pour et 1 abstention sauf celle concernant la société hippique où l'opposition ne participera pas au vote.

**Le Budget est adopté par 21 voix pour**

#### **B/ Eau :**

**Le Budget est adopté par 21 voix pour**

#### **C/ Assainissement :**

**Le Budget est adopté par 21 voix pour**

#### **D/ Centre d'hébergement :**

**Le Budget est adopté par 21 voix pour**

**E/ Transport urbain :**

**Le Budget est adopté par 21 voix pour**

**F/ Faubourg Saint Antoine :**

**Le Budget est adopté par 21 voix pour**

## **PERSONNEL**

### **4 Reconduction d'un poste d'animateur à temps non complet 17h30/35h et recrutement d'un agent non titulaire :**

Vu la délibération du 27 février 2008 ayant pour objet la création d'un poste d'animateur à temps non complet à hauteur de 17h30 par semaine et le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Forez (PLIE) pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2008 au 1<sup>er</sup> mars 2009 dans l'attente du transfert de la compétence à la Communauté de Communes de FEURS EN FOREZ,

Vu que le transfert de compétence n'est pas réalisé à ce jour,

Mme DARFEUILLE, rapporteur, propose :

- De prolonger l'ouverture d'un poste d'animateur à temps non complet (à hauteur de 17h30 par semaine) dans le tableau des effectifs jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2010,
- De recourir à l'emploi d'un contractuel conformément à l'article 3 et alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée d'un an pour occuper ce poste d'animateur au 6<sup>ème</sup> échelon à temps non complet 17H30/35H, qui sera subventionné par le PLIE.

**Accord à l'unanimité**

### **5 Recrutement d'agents non-titulaires pour la foire exposition pour surcroît de travail :**

Vu l'organisation annuelle de la foire exposition par la commune du 20 au 23 mars 2009, manifestation qui nécessite pour la gestion et la mise en place du personnel pour surcroît de travail,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et son article 3 alinéa 2 permettant de recruter du personnel non titulaire pour des besoins occasionnels,

Mme DARFEUILLE, rapporteur, propose de procéder au recrutement d'agents non titulaires pour la période de la foire exposition ainsi que pour le montage et le démontage de cette manifestation. Le nombre d'heures de ces agents pourra être différent selon les missions qui leur seront confiées durant cette période. Leur rémunération sera basée sur l'échelon 1 du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

Le recrutement d'agents non titulaire pour la foire exposition est accepté à l'**unanimité**

### **6 Heures supplémentaires et complémentaires pour le personnel municipal lors de la période de la foire exposition – comice agricole 2009 :**

Vu le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu les circulaires d'application,

Vu l'organisation de la foire exposition par la commune du 20 au 23 mars 2009 et la charge de travail supplémentaire engendrée par cette manifestation,

Vu l'avis du comité technique paritaire,

Mme DARFEUILLE, rapporteur, demande d'autoriser le recours aux heures supplémentaires et complémentaires pour cette manifestation, pour les agents de catégorie C des filières technique, administrative et animation.

Bien entendu, le contingent mensuel par agent ne pourra pas être supérieur à 25 heures.

**Accord à l'unanimité**

**7 Tarifs des repas pour les personnes travaillant dans le cadre de la foire exposition - comice agricole 2009 :**

La Commune de Feurs gérant la partie foire exposition du comice agricole, pour des raisons de service, doit prendre à sa charge les dépenses de repas du personnel municipal, des services de secours et des personnes travaillant lors de cette manifestation. C'est pourquoi, il est proposé de fixer le prix du repas à 13 € TTC maximum par personne (tarifs en cours de négociation).

Benoît GARDET regrette que la commission « Foire et Marchés » ne se soit pas encore réunie pour préparer la foire exposition 2009.

**Accord à l'unanimité**

**8 Tableau des effectifs :**

Vu la délibération du 30 janvier 2008 concernant l'état des effectifs au 31 décembre 2007,  
Vu la délibération du 30 janvier 2008 concernant la création et la suppression de postes,  
Vu la délibération du 27 février 2008 concernant la création d'un poste d'animateur à temps non complet,

Vu la délibération du 29 avril 2008 concernant la création et la suppression de postes,

Vu la délibération du 29 avril 2008 concernant la création d'un poste de collaborateur de cabinet à temps non complet,

Vu la délibération du 29 juillet 2008 concernant la suppression de poste au tableau des effectifs,

Vu la délibération du 29 juillet 2008 concernant la création d'un poste d'ingénieur principal,

Vu la délibération du 13 novembre 2008 concernant la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet,

Vu la délibération du 22 décembre 2008 concernant la création et la suppression de postes,

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire,

Considérant le refus d'un agent pour une promotion interne, cet état des effectifs prend en compte au 1<sup>er</sup> janvier :

la suppression d'un poste de chef de police municipale à temps complet,

la création d'un poste de chef de service de police municipale de classe normale à temps complet, comme initialement afin de prendre en compte le choix de l'agent.

En conséquence, l'état des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2009 se présente de la façon suivante :

**- budget principal :**

<i>TEMPS COMPLET</i>			
<u>GRADE</u>	<u>prévus</u>	<u>pourvus</u>	<u>vacants</u>
<i>FILIERE TECHNIQUE</i>			
<u>Adjoint Technique de 2ème classe</u>	<u>25</u>	<u>24</u>	<u>1</u>
<u>Adjoint Technique de 1ère classe</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>0</u>
<u>Adjoint technique principal 2ème classe</u>	<u>9</u>	<u>9</u>	<u>0</u>
<u>Adjoint technique principal 1ère classe</u>	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>0</u>
<u>Agent de maîtrise</u>	<u>9</u>	<u>8</u>	<u>1</u>
<u>Agent de maîtrise principal</u>	<u>6</u>	<u>6</u>	<u>0</u>

Technicien supérieur chef	1	1	0
Ingénieur Principal	1	1	0
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
ATSEM 2ème classe	1	1	0
ATSEM 1ère classe	3	3	0
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint administratif 2ème classe	12	12	0
Adjoint administratif 1ère classe	4	3	1
Rédacteur	4	3	1
Rédacteur chef	1	1	0
Attaché	1	1	0
Emploi fonctionnel - fonction DGS	1	1	0
<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
Adjoint du patrimoine 2ème classe	1	1	0
Assistant qual. conservation Hors classe	1	1	0
<b>FILIERE SPORTIVE</b>			
Educateur des Aps	1	1	0
Educateur hors classe	1	1	0
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>			
Brigadier chef principal	3	3	0
chef de police municipale	1	1	0
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Adjoint d'animation de 2ème classe	3	3	0

<b>TEMPS NON COMPLET</b>				
GRADE	prévus	pourvus	quotité	vacants
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Adjoint administratif de 2ème classe	4	4	17,5/35	0
			19,5/35	
			33/35	
			19,5/35	
collaborateur de cabinet	1	1	17,5/35	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Adjoint technique de 2ème classe	17	17	19,5/35	0
			19/35	
			30,75/35	
			30/35	
			17,5/35	
			17,5/35	
			22/35	
			19/35	
			8/35	
			27,5/35	
			28,5/35	
			19,25/35	
17,5/35				

			22,75/35	
			20,25/35	
			17/35	
			30/35	
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
<u>Adjoint du patrimoine 2ème classe</u>	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>11,5/35</u>	<u>0</u>
			<u>28/35</u>	
			<u>18/35</u>	
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
<u>Animateur</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>17,5/35</u>	<u>0</u>

**- budget eau :**

<b>TEMPS COMPLET</b>			
<u>GRADE</u>	<u>PREVUS</u>	<u>POURVUS</u>	<u>VACANTS</u>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
<u>Adjoint technique principal 2ème classe</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>0</u>
<u>Agent de maitrise</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>0</u>
<u>Technicien</u>	<u>1</u>	<u>0</u>	<u>1</u>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
<u>Adjoint administratif 1ère classe</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>0</u>

**- budget assainissement :**

<b>TEMPS COMPLET</b>			
<u>GRADE</u>	<u>PREVUS</u>	<u>POURVUS</u>	<u>VACANTS</u>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
<u>Adjoint technique de 1ère classe</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>0</u>
<u>Adjoint technique principal 2ème classe</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>0</u>
<u>Technicien supérieur</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>0</u>

**- budget centre d'hébergement :**

<b>TEMPS COMPLET</b>				
<u>GRADE</u>	<u>PREVUS</u>	<u>POURVUS</u>	<u>VACANTS</u>	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
<u>Adjoint technique de 2ème classe</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>0</u>	
<b>TEMPS INCOMPLET</b>				
<u>GRADE</u>	<u>PREVUS</u>	<u>POURVUS</u>	<u>Quotité</u>	<u>VACANTS</u>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
<u>Adjoint technique de 2ème classe</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>31,5/35</u>	<u>0</u>

**- budget transport urbain :**

<b>TEMPS COMPLET</b>			
<u>GRADE</u>	<u>PREVUS</u>	<u>POURVUS</u>	<u>VACANTS</u>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
<u>Adjoint technique de 2ème classe</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>0</u>
<u>Adjoint technique principal 2ème classe</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>0</u>

**- budget lotissement faubourg Saint Antoine : Pas d'effectif affecté à ce budget.**

**Le Conseil Municipal adopte l'état des effectifs tel que détaillé ci-dessus par 21 voix pour et 7 contre.**

## CULTURE

### **9 Approbation d'acquisition à titre gratuit de divers objets :**

Monsieur VILAIN, rapporteur, sollicite l'Assemblée pour approuver l'acquisition à titre gratuit des objets suivants pour lesquels un dossier a été monté pour le passage devant la Commission Régionale :

- 5 objets, don manuel du Docteur Maurer : 2 lampes à huile, 1 creuset et 2 poids
- 4 petits tableaux de Charles Beauverie, don manuel des Amis du Patrimoine
- 2 mesures étalons donnés au Musée en 1991 par Monsieur Louis Marquet

**Accord à l'unanimité.**

### **10 Restauration pour Musée :**

Monsieur VILAIN, rapporteur, informe le Conseil Municipal qu'afin de bénéficier des différentes subventions notamment de la DRAC et du FRAR, je propose l'engagement des dépenses suivantes :

**8 000.00 € HT soit 9 568.80 € TTC pour la restauration de 9 lés de papier peint répartis en 26 tableaux sis au château du Palais**

**Accord à l'unanimité**

## URBANISME - TRAVAUX

### **11 Approbation du rapport du commissaire enquêteur sur l'enquête publique relative au déclassement du domaine public et au classement dans le domaine privé de la commune aux abords du Centre Hospitalier de Feurs :**

Monsieur TRIOMPHE, rapporteur, rappelle qu'une enquête publique relative au déclassement du domaine public et le classement dans le domaine privé de 146 m<sup>2</sup> nécessaires au projet d'extension du centre hospitalier et le classement de 114 m<sup>2</sup> cédés par le centre hospitalier dans le domaine public de la commune, aux abords du Centre Hospitalier de Feurs, s'est tenue en Mairie, du 8 au 22 décembre 2008. Le commissaire enquêteur, suite à son rapport, informe qu'aucune observation n'a été présentée ni par courrier, ni sur le registre d'enquête et que les dispositions proposées ne donnent lieu à aucune réserve de sa part. Monsieur TRIOMPHE demande d'une part d'approuver l'enquête du commissaire enquêteur et ses conclusions et d'autre part d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à ce classement.

**Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour approuver l'enquête du commissaire enquêteur d'une part et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à ce classement.**

Benoît GARDET interroge Monsieur le Maire sur l'évolution des travaux concernant le scanner ; ce dernier l'informe qu'à priori la fin des travaux devrait intervenir fin du premier semestre 2009. Par ailleurs, Monsieur GARDET se félicite du changement d'attitude de la Municipalité par rapport au devenir de l'Hôpital de Feurs. Monsieur le Maire et Henri NIGAY expliquent qu'ils n'ont pas changé d'avis et que la Communauté Hospitalière de Territoire est une toute autre philosophie que le projet défendu par l'ancienne équipe municipale. Monsieur le Maire et Henri NIGAY n'ont jamais cru à une collaboration entre FEURS et MONTBRISON qui n'a eu pour conséquence que la perte de plusieurs services, alors que dans une association tout le monde défend les mêmes intérêts.

## **12 Demandes de subventions au Conseil Général de la Loire pour la réfection de diverses voiries :**

Dans le cadre de notre projet de réfection de voiries, Monsieur TRIOMPHE, Adjoint aux travaux, propose de solliciter des subventions auprès du Conseil Général de la Loire de la façon suivante :

- au titre du programme « voirie communale et rurale » la réfection de la rue du Rozier, la réfection rue de l'Arzille (sauf les aménagements paysagers), les travaux d'entretien du chemin de Jaricho ;
- au titre du programme « amendes de police » l'aménagement de la place du 11 Novembre 1918 pour les travaux liés à la voirie ;
- au titre du programme « petite opération de sécurité » les aménagements au carrefour des rues Parmentier et W. Rousseau. Ce programme est destiné à l'amélioration de la sécurité prioritairement sur les voiries départementales puis sur les voies communales.

### **Accord à l'unanimité**

## **TOURISME**

### **13 Convention d'objectifs liant la commune et l'office du tourisme de Feurs :**

Vu la convention d'objectifs de l'office de tourisme du 1<sup>er</sup> janvier 2006 signée d'après la délibération du 14 décembre 2005, et prenant fin le 31 décembre 2008,

Madame DARFEUILLE, rapporteur, informe qu'une nouvelle convention d'objectifs va être signée pour une durée de 3 ans dans laquelle sont spécifiés :

- les moyens consacrés à l'accueil et à l'information du public,
- la mise à disposition d'une personne à temps partiel à 90% pour remplir les différentes missions,
- le montant de la subvention 2009 et les conditions d'octroi de la subvention,
- l'utilisation de la taxe de séjour,
- les obligations de l'office de tourisme.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la nouvelle convention d'objectifs avec l'office de tourisme de Feurs.**

## **RESTAURATION COLLECTIVE**

### **14 Demande de subvention pour développer l'approvisionnement en produits locaux dans la restauration collective de la ville de Feurs :**

Après plusieurs rencontres entre des élus et des employés municipaux avec les représentants de la Chambre d'Agriculture, il a été évoqué la possibilité de fournir dans le cadre de la restauration collective des repas composés de produits locaux plusieurs fois par mois. Ces repas seraient accompagnés d'actions de sensibilisation et de communication auprès des enfants. Les objectifs de ce projet seraient les suivants :

- permettre au grand public de consommer régulièrement des produits locaux, de saison, aux origines identifiées ;
- protéger l'environnement en limitant les transports de produits ;
- communiquer auprès des consommateurs et notamment le public des scolaires sur les productions locales et l'agriculture dans la Loire ;
- soutenir l'économie locale, notamment l'agriculture, mais également l'artisanat et l'industrie agro-alimentaire en créant de nouveaux débouchés réguliers et économiquement viables.



Les acteurs de ce projet seraient :

- la commune de Feurs comme porteur de projet ;
- le Pays du Forez, co-financeur de l'étude de faisabilité par l'intermédiaire d'un financement PSADER ;
- la chambre d'agriculture de la Loire, réalisateur de l'étude de faisabilité ;
- la chambre régionale d'agriculture, partenaire de la chambre départementale d'agriculture ;
- les producteurs locaux, fournisseurs de la matière première.

Sylvie DELOBELLE, rapporteur, demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention avec le soutien de la chambre d'agriculture de la Loire auprès du PSADER du Pays du Forez pour un taux d'aide de 60% pour financer les études de faisabilité qui s'élèvent à 7 760,00€ HT.

**Accord à l'unanimité**

## VIE ASSOCIATIVE

### **15 Convention financière liant la commune et la société hippique de Feurs:**

- Vu la délibération du 1<sup>er</sup> avril 2008 concernant les délégations du Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la signature de convention ;
- Vu la délibération du 13 novembre 2008 concernant la convention des conditions d'utilisation de la salle « Equiforum » ;

Monsieur le Maire présente ci-dessous le financement et les charges et recettes financières liées au complexe « Equiforum » :

- la ville s'engage à verser 80 000,00 € / an sur 15 ans sous forme d'une subvention à la société hippique de Feurs ;
- la ville s'engage à prendre à sa charge le coût des fluides et énergies liés à l'exploitation du complexe « Equiforum » ;
- la société hippique s'engage à laisser à la ville de Feurs la gestion de la salle en échange de quoi la ville encaissera toutes les recettes liées à l'exploitation du complexe « Equiforum ».

Monsieur le Maire rappelle comme convenu lors du conseil municipal du 13 novembre 2008 que :

- La société hippique de Feurs utilisera l'Equiforum aux dates liées à l'activité de la société hippique de Feurs (journées de courses et manifestations organisées par la Société hippique),
- Pour toutes les autres manifestations familiales, associatives, économiques, culturelles, sociales et humanitaires, la commune de Feurs aura totale liberté pour l'utilisation du complexe Equiforum pour elle-même ou pour des tiers.

**L'Assemblée Délibérante autorise Monsieur le Maire à mettre en place et signer une convention telle que définie ci-dessus par 21 voix pour, 2 contre et 5 abstentions.**

Benoît GARDET demande à être destinataire de la convention une fois qu'elle sera établie.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Pascal BERNARD présente un rapport concernant l'état des lieux de l'accessibilité pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite au niveau de la voirie sur Feurs.

## DECISIONS DU MAIRE

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises par délégation confiée par le Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> avril 2008.

16/12/2008	L'Attribution du lot 2 à la société ADFLP concernant les tests psychotechnique est annulée en raison de l'absence d'agrément de la Sous-préfecture pour la réalisation de ces tests, en conséquence la société ACCA est retenue pour un marché à bons de commande d'un an renouvelable 3 fois expressément avec les seuils minimum annuel de 1 000 € TTC et maximum annuel de 5 000 € TTC
22/12/2008	Placement de fonds provenant de la vente d'un appartement au Forum selon acte de vente du 19/12/2008 et sa délibération du 13/11/2008 pour un montant de 110 000.00 €
23/12/2008	La société EUROLUDIQUE est retenue pour l'acquisition d'un jeu d'enfants pour le parc municipal pour un montant de 19 136 € TTC
29/12/2008	Le garage GENIN Automobiles est retenu pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion pour un montant de 15 378 € TTC et pour un montant de 2 000 € TTC pour la reprise d'un véhicule Citroën Jumper immatriculé 4060 XN 42
08/01/2009	La société NAULIN est retenue pour le marché de travaux d'urgence relatif à l'enrochement des berges de la Loise et des reprises de voirie pour un montant de 65 182 € TTC
12/01/2009	Une mission complémentaire de maîtrise d'œuvre est confiée au groupement d'architectes BOURG-DELLUEGUE consistant à mettre en adéquation le projet initial avec les nouvelles directives à la réhabilitation du château du Palais. Cette mission complémentaire sera rémunérée au prix ferme et forfaitaire de 39 925 € HT

**La séance est levée à 21h55.**